

# REGLEMENT CONCOURS CUPCAKES GOUT DE FRANCE MONTFORT-SUR-MEU 2018

## **Article 1 : ORGANISATEUR**

La ville de Montfort sur Meu dont le siège social est situé Boulevard Villebois Mareuil- BP 86219 - 35 162 MONTFORT-SUR-MEU Cedex organise le CONCOURS CUPCAKES GOUT DE FRANCE dans le cadre la 8ème édition de la fête de la gastronomie 2018 renommée Goût de France. Ce grand rendez-vous national populaire permet aux professionnels de partager avec le grand public leurs talents et leurs savoir-faire et terroirs !

Ce premier concours a lieu le **Samedi 22 Septembre 2018 à 15h à l'Avant-Scène**.  
Le concours du meilleur cupcake est ci-après dénommé « le Concours ».

## **Article 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

2.1 Le concours est ouvert à toute personne physique, qui ne soit pas un professionnel de la pâtisserie ou qui n'en fait pas commerce, âgée de 8 ans minimum à 16 ans maximum,

2.2 La participation des mineurs est soumise à l'autorisation expresse d'une personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur. Cette autorisation doit être fournie à l'organisateur, au moment de l'inscription au concours. Le mineur qui n'aura pas fourni cette autorisation ne pourra pas participer au concours. Un modèle d'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet de la ville

2.3 Le participant mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne majeure le jour du concours.

## **Article 3 : INSCRIPTION**

3.1 Les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire obligatoirement au préalable en remplissant le bulletin d'inscription disponible sur le site internet [www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr) à compter du 01 Juillet 2018 et avant le 10 Septembre 2018 ou par mail à l'adresse suivante : [goutdefrance@montfort-sur-meu.fr](mailto:goutdefrance@montfort-sur-meu.fr)

3.2 Ce concours est ouvert à tous.

3.3 Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à réception du dossier d'inscription complet.

#### **Article 4 : DÉROULEMENT DU JEU**

4.1 L'enfant peut être aidé par un ou des membres de sa famille dans la préparation au concours et lors de la présentation des cupcakes face au jury.

4.2 Les participants sont répartis en deux catégories :

- cat 1 : Enfants de 8 à 11 ans
- cat 2 : Adolescents de 12 à 16 ans

4.3 Une seule participation sera autorisée par personne.

4.4 Chaque participant devra présenter 3 cupcakes identiques, sucrés, de taille standard (environ 110 grammes), de sa propre composition – thème libre – parfum au choix du candidat.

4.5 Chaque participant s'engage à envoyer trois photos et/ou vidéo de préparation ou de finalisation des cupcakes au service communication de la ville du 01 juillet au 10 septembre 2018. Ces photos et vidéos enrichiront le compte instagram créé par la ville spécialement pour cet événement.

4.6 Les participants devront déposer leurs cupcakes le samedi 22 septembre 2017 de 13h30 à 14h30 à l'Avant-Scène, auprès de l'organisateur, selon des modalités qui leur seront communiquées dans le courrier de confirmation de leur participation. Ils devront également fournir une étiquette réalisée par leurs soins avec le nom choisi pour leurs cupcakes.

#### **Article 5 : JURY et CRITÈRES DE SÉLECTION DES GAGNANTS**

5.1 Le jury sera composé :

- de professionnels de la pâtisserie et de la boulangerie,
- du responsable de la restauration scolaire de la ville,
- Stéphane Breteau, conseiller délégué de la ville en charge de la restauration et président du jury,
- Jean-Michel Pettier, conseiller délégué de la ville en charge du commerce.

5.2 Les membres du jury évalueront les cupcakes présentés de manière anonyme.

5.3 Chaque candidat sera noté sur 20 points.

Les critères d'évaluation porteront sur l'esthétique (05 points), le goût (10 points) et l'originalité (05 points) des cupcakes présentés.

5.4 Les décisions du jury sont prises à la majorité simple.

En cas d'ex-aequo entre les candidats, la voix du Président du Jury emportera la décision.

5.5 Les décisions du jury seront discrétionnaires et sans appel.

#### **Article 6 : DOTATIONS**

Ces dotations sont offertes par la ville de Montfort sur Meu et ses partenaires.

6.1 La liste des lots est arrêtée comme suit :

Catégorie 1 : Enfants

- 1<sup>er</sup> prix : un kit pâtisserie offert d'une valeur de 70 euros et un chéquier cadeaux Pourpré Boutik d'une valeur de 30 euros
- 2<sup>ème</sup> prix : un kit de décorations pour pâtisseries d'une valeur de 50 euros et un chéquier cadeaux Pourpré Boutik d'une valeur de 20 euros
- 3<sup>ème</sup> prix : un cours de cuisine parent/enfant chez Cook and Go à Rennes d'une valeur de 39 euros

Catégorie 2 : Adolescents

- 1<sup>er</sup> prix : un kit pâtisserie offert d'une valeur de 100 euros et un chéquier cadeaux Pourpré Boutik d'une valeur de 50 euros
- 2<sup>ème</sup> prix : un livre de pâtisserie offert d'une valeur globale de 60 euros et un chéquier cadeaux Pourpré Boutik d'une valeur de 30 euros
- 3<sup>ème</sup> prix : Des livres de pâtisserie offerts d'une valeur de 40 euros

Les lots ne pourront être ni remboursés, ni échangés contre d'autres prix ou contre leur valeur en espèces. Ils ne sont ni cessibles ni transmissibles à quelque titre que ce soit.

#### **Article 7 : ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

7.1 La déclaration des résultats et la remise des prix auront lieu le jour même, soit LE SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 à partir de 17h.

7.2 Les gagnants qui ne seront pas présents seront avertis par mail ou par téléphone et auront la possibilité de venir retirer leur lot, à l'hôtel de ville dans un délai d'un mois à compter du 22 septembre, soit jusqu'au 22 octobre 2018 inclus, auprès des services administratifs (pendant les horaires d'ouverture de la mairie et sur présentation d'une pièce d'identité du participant ou du responsable légal pour les mineurs).

7.3 Les frais annexes et notamment de transport pour profiter du lot ne seront pas pris en charge par l'Organisateur.

7.4 S'il s'avérait qu'un gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et l'organisateur se réserve le droit d'attribuer ce lot à un autre participant.

7.5 Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

7.6 La ville décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

#### **Article 8 : COMMUNICATION DES GAGNANTS**

Les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leur nom et prénom sur tous supports et dans toute manifestation promotionnelle liée au concours.

#### **Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DÉPOT / ÉLECTION DE DOMICILE**

10.1 Ce règlement est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site internet de la ville de Montfort sur Meu à partir du 01 juillet 2018

10.2 Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Ville de Montfort sur Meu Concours CUPCAKES GOUT DE France MONTFORT SUR MEU 2018 – BD VILLEBOIS MAREUIL BP 86219 35162 MONTFORT – sur – Meu CEDEX

10.3 Le présent règlement est déposé et enregistré en l'Étude GOURY/LAFFONT–Huissiers de Justice – 9 Allée Magellan – 35160 MONTFORT SUR MEU

10.4 En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne sur le site [www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr), la version déposée chez l'Huissier prévaudra.

#### **Article 12 : FORCE MAJEURE ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES**

11.1 L'organisateur pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles, extérieures à sa volonté l'exigent : écarter, proroger, voire annuler le présent concours ou en modifier les dotations ; remplacer le lot gagné par un lot de même nature et de valeur équivalente ou de caractéristiques identiques, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

11.2 Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des lots, les gagnants ne pourront rechercher la responsabilité de l'organisateur ou demander leur contre-valeur en euros.

11.3 En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition du (des) lots ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier du (des) lots pour des circonstances hors du contrôle de la ville

#### **Article 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Conformément à la loi Informatique et Liberté, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier : Ville de Montfort sur Meu BD VILLEBOIS MAREUIL BP 86219 35162 MONTFORT-sur-Meu CEDEX ou à l'Étude GOURY/LAFFONT–Huissiers de Justice – 9 Allée Magellan – 35160 MONTFORT SUR MEU - Concours CUPCAKES GOUT DE France MONTFORT SUR MEU 2018

#### **Article 13 : DROIT À L'IMAGE**

13.1 La participation au concours entraîne de la part des candidats la cession des droits à l'image, à titre gratuit, au bénéfice des Organismes à des fins de communication liées au Concours CUPCAKES GOUT DE France MONTFORT SUR MEU 2018

13.2 Pour les mineurs, le responsable légal devra explicitement exprimer son accord ou son refus en remplissant le formulaire disponible sur le site internet [www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

#### **Article 14 : GARANTIES**

14.1 La Ville ne garantit pas que le site [www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr) et le jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

14.2 La Ville ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Concours, si les participants ne parviennent pas à se connecter au site [www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr) ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable, (par exemple, un problème de connexion au réseau Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription), ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

14.3 La Ville ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

14.4 Ne seront notamment pas prises en considération les participations dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin du jeu. Étude GOURY/LAFFONT– Huissiers de Justice – 9 Allée Magellan – 35160 MONTFORT SUR MEU - Concours CUPCAKES GOUT DE France MONTFORT SUR MEU 2018

#### **Article 15 LOI APPLICABLE ET INTERPRÉTATION**

15.1 Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

15.2 Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la ville de Montfort sur Meu, dans le respect de la législation française.

15.3 Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires, la Ville se réservant le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles.

#### **Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219  
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
Tél. 02 99 09 00 17  
Fax 02 99 09 14 04  
[mairie@montfort-sur-meu.fr](mailto:mairie@montfort-sur-meu.fr)  
[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

DEPOSÉ ET ENREGISTRÉ A MONTFORT SUR MEU LE 30 JUIN 2017 à Étude  
GOURY/LAFFONT– Huissiers de Justice